🧩 Questionnaire 1 – Avant le module (pré-test)

Objectif : Explorer les intuitions éthiques et les représentations spontanées des apprenants.
Instructions : Une seule réponse correcte par question.

1. Un coach découvre, lors d'une séance, que son client semble en détresse émotionnelle sévère et évoque des idées suicidaires. Le coach doit :
a) Maintenir la posture de coaching et inviter le client à explorer ce qu'il ressent.
b) Suspendre la séance et s'assurer que le client bénéficie d'un soutien approprié, même si cela implique de rompre la confidentialité.
c) Écouter sans intervenir car le rôle du coach n'est pas thérapeutique.

2. Une coach souhaite publier sur LinkedIn un extrait anonymisé d'une séance particulièrement inspirante. Avant de le faire, elle doit :
a) Demander l'autorisation de son client et vérifier que l'anonymisation est suffisante.
b) Poster librement puisque les données personnelles ont été retirées.
c) Ne rien publier, car tout contenu de séance reste strictement confidentiel.

3. Un coach reçoit une proposition de partenariat avec une entreprise de tests psychométriques en échange d'une commission. Il doit :
a) Accepter si le test est reconnu scientifiquement et utile à ses clients.
b) Refuser, car toute rémunération indirecte liée à une recommandation crée un conflit d'intérêts.
c) Informer le client du partenariat et lui laisser le choix.

4. Une coach en formation se demande si elle peut coacher un collègue de travail avec qui elle a des désaccords personnels. La bonne attitude consiste à :
a) Refuser ce mandat en raison du risque de partialité et de conflit d'intérêt.
b) Accepter si elle se sent capable de maintenir la neutralité.
c) Demander à son superviseur de décider à sa place.

5. Lors d'un coaching d'équipe, une participante révèle un comportement illégal de son manager. Le coach doit :
a) Garder le silence, la confidentialité prime.
b) Interrompre la séance et informer immédiatement l'employeur.
c) Évaluer s'il existe une obligation légale de signalement avant d'agir.

6. Un coach souhaite utiliser ChatGPT pour reformuler ses notes de séance. D'après le Code de déontologie ICF (2024, révisé en 2026) :
a) C'est acceptable si les données sont rendues anonymes et sécurisées.
b) C'est interdit, toute technologie tierce viole la confidentialité.
c) Cela dépend du type d'abonnement ChatGPT.

7. Une coach remarque qu'elle ressent une forte sympathie pour son client et qu'elle a hâte de leurs séances. Elle doit :
a) Mettre fin au coaching par prudence.
b) En parler en supervision pour explorer ce transfert.
c) L'ignorer tant que cela ne nuit pas aux objectifs.

8. Un coach interne dans une entreprise découvre que la direction lui demande de rendre compte du contenu des séances. Il doit :
a) Accepter car il est salarié de l'entreprise.
b) Refuser et rappeler que les échanges relèvent de la confidentialité, sauf accord du coaché.
c) Fournir un résumé neutre, même sans autorisation.

9. Un coaché exprime des opinions discriminatoires pendant la séance. Le coach :
a) Évite le sujet, pour ne pas rompre la relation.
b) Recadre avec bienveillance en lien avec les valeurs d'équité et de respect.
c) Met fin à la séance immédiatement.

10. Une coach a subi un burn-out. Elle hésite à reprendre son activité. Selon le code ICF :
a) Elle peut reprendre dès qu'elle se sent mieux.
b) Elle doit obtenir un avis professionnel si sa capacité à coacher peut être altérée.
c) Elle peut reprendre sous supervision.